COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 27 octobre 2015

Occupation de la Grange à musique : l'Etat doit agir !

Depuis le 2 octobre dernier, le parc de la Grange à Musique est occupé illégalement par la communauté des gens du voyage obligeant les équipes de l'établissement à annuler des dates de concert.

Le 20 octobre dernier, le Tribunal Administratif d'Amiens a enjoint aux occupants de quitter les lieux. A ce jour, et malgré plusieurs relances auprès des services de l'Etat pour permettre ce départ, la ville de Creil est toujours dans l'attente. Nous regrettons les désagréments que causent ces évènements pour le public, les artistes et le personnel de la Grange à Musique et les pertes financières occasionnées pour la Ville.

Malgré la volonté de la ville et de l'agglomération de répondre à la loi Besson en matière d'accueil des gens du voyage, aucune de nos propositions n'a malheureusement été retenue par les services de la Préfecture de l'Oise. Cette impasse crée une situation de tension qui n'est pas satisfaisante et nous exigeons des services de l'Etat des mesures concrètes et rapides sur le sujet.

Jean-Claude VILLEMAIN
Président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise
Maire de Creil

Contact presse : Cabinet du Maire 03.44.29.50.51